



Compte-rendu de la rencontre de membres du conseil d'administration de l'association des riverains du VYF avec les Élus de Gometz-le-Châtel.

Participants	Mairie de Gometz le Châtel : - Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel, - Madame Monique Darmon, Maire Adjointe : Social, cadre de vie, économie locale. VYF : - Danielle Courteau, Danielle Farret, Pierre Farret, André Loie, Sylviane Vlachos.	Lieu Mairie de Gometz le Châtel
Excusés :	Michel Bignard, Antoine Sotty.	

La rencontre a eu lieu le 17 mai 2018, de 9h à 10h, dans les locaux de la Mairie de Gometz le Châtel.

Objet de la rencontre :

Cette demande est motivée principalement par la suite de l'Étude de ruissellement du bassin versant du Vaularon, et c'est aussi l'occasion de faire un point des en cours comme à l'habitude.

Ordre du jour :

- **Urbanisation**, réalisations et projets,
- **Schéma Directeur de Ruissellement des eaux du Bassin versant du Vaularon**,
- **Assainissement**, bilan et projets
- **Point sur l'avancement des dossiers en cours.**
 - point Baratage et renaturation,
 - SIAHVY : point travaux hydrauliques sur Gometz envisagés en fonction des objectifs de la ville,
 - Aménagement des Grands Prés,
- Divers

Compte rendu de la rencontre :

1) Urbanisation, réalisations et projets

Des projets sont en cours de réalisation selon programme. Il est à noter que Gometz le Châtel comme beaucoup de villes est en carence de logements sociaux (14%) comme le rappelle Madame Sellem. Pour mémoire ce système comptable est dépendant des constructions privatives, d'où l'évolution sans fin.

- Saint Clair : 12 logements pavillonnaires et un collectif central soit un nombre total de logements de 52. La rétention de l'eau pluviale se fera suivant le même modèle que les constructions actuelles déjà réalisées soit création de noues en fond de terrain et sur un petit triangle latéral. L'entretien se faisant par le bailleur Essonne Habitat.

- 9 logements dits sociaux angle de la route de Chartres et la rue du Centre. C'est le bailleur social associatif « Monde en marge, Monde en marche » qui construit. Le pavillon en meulière actuel sera conservé. Rétention d'eau selon PLU : à la parcelle

- Haut des Vignes, propriété communale, les bailleurs sociaux associatifs « Monde en marge, Monde en marche » et « SNL, Solidarités Nouvelles pour le Logement » vont racheter la parcelle pour. Il y sera implanté un commerce (boulangerie), une maison médicale, et des logements 2x10 logements. Ces constructions se feront au niveau central de la zone commerciale sur la partie enherbée en avant du bois sur environ 1/3 de la parcelle centrale, qui à ce jour joue le rôle d'absorbeur d'eau pluviale. La noue latérale sera cependant conservée. La rétention à la parcelle y est prévue comme l'oblige le PLU.

- Une préemption compliquée ; projets futurs : sur une parcelle route de Chartres pour la construction de 20 logements sociaux.

2) Schéma Directeur de Ruissellement des eaux du Bassin versant du Vaularon

Danielle Farret rappelle la demande de VYF concernant la réalisation d'une étude de ruissellement de l'ensemble du Bassin Versant du Vaularon, en complément de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement réalisée récemment et indique la position du SIAHVY qui serait qu'une telle étude relève plutôt des communes (compétence et financement ?).

Madame Sellem confirme la difficulté pour les communes à réaliser seules ce travail d'importance qui devrait faire l'objet d'un travail commun. La Chambre d'agriculture devrait par ailleurs aussi y participer.

VYF rappelle que cette étude avait fait l'objet d'une confirmation de principe par Monsieur le Maire de Bures sur Yvette lors de l'assemblée générale VYF de janvier 2016. Cette étude devait être réalisée conjointement par GIF, Bures et Gometz le Châtel, sous le pilotage technique du SIAHVY.

Depuis cette date, et notamment les inondations de l'Yvette de juin 2016, le SIAHVY a mis au point une modélisation sur l'Yvette. L'idée d'étendre cette modélisation aux rus, et notamment à l'ensemble des rus du bassin du Vaularon, exprimée par le SIAHVY lui-même, pourrait être reprise. Elle n'empêcherait pas la nécessité de procéder à un recensement détaillé des rus, des canalisations et des sources de ruissellement (nouvelles constructions prévisibles, terres agricoles, etc...). Le PNR nous a indiqué avoir fait ce travail avec le SIAHVY lors d'une réunion récente. Madame Darmon précise qu'un nouveau palier d'évolution de la modélisation du SIAHVY devrait être présenté lors de la journée SIAHVY du 21/06/2018.

Ce sujet pourra être évoqué lors de la réunion en préparation avec le SIAHVY (sur l'assainissement), demandée par Monsieur le Maire de Bures, avec la participation de GIF et Gometz le Châtel.

3) Assainissement, bilan et projets.

- VYF souligne le caractère inacceptable de la saturation du réseau d'assainissement en bas de vallée en cas d'orage, privant les habitations concernées de tout assainissement (l'implantation de clapet protecteur comme l'indique le Règlement Type Sanitaire de l'Essonne, protège les habitations en cas de montée des eaux usées mais empêche l'utilisation de l'assainissement dans l'habitation : sanitaires et toilettes). Elle regrette à nouveau qu'un nouveau collecteur vers le fond de vallée lors de la refonte de la Départementale de Gometz jusqu'à Orsay n'est pas été prévu, malgré la demande ancienne de VYF.

Madame la Maire indique qu'une refonte profonde de l'assainissement est nécessaire tant au niveau de la structure des réseaux (dont le coût de rénovation est colossal) qu'au niveau des habitudes individuelles (réflexion sur de nouvelles normes de construction, toilettes sèches, etc...)

Elle précise qu'une réunion est en préparation sur ce sujet avec le SIAHVY, à la demande de Monsieur Vigier, à horizon juin.

- Avancement des travaux suite au Schéma d'Assainissement : Gometz à réaliser tous les travaux prévus dans la cadre du Contrat de Bassin et du SDA en ce qui concerne la première tranche, pour ce qui est la seconde tranche il est à noter des difficultés de chemisage peu réaliste pour la fin des travaux (rapport coût /bénéfice improbable), par contre des petits travaux à l'initiative de la Commune sont planifiés (côté des écoles par exemple et chez des particuliers).
- Travaux Route Neuve : réseau assainissement en bon état ne nécessite pas de travaux, chemisage du réseau d'eaux pluviales prévu pour le mois d'août.
- Transfert de compétences, l'assainissement communal étant actuellement sous-traité par la Commune à Palaiseau. Le Président de la Communauté du Plateau de Saclay demande aux services de la CPS de se préparer au transfert pour le 1^{er} juin 2020, même si la loi récente ouvre la voie à la possibilité de report de ce transfert de compétences à partir des Communes. VYF félicite pour cette réflexion préventive en souhaitant qu'elle soit positive.

VYF renouvelle sa crainte car le réseau assainissement est toujours le même, qu'il déborde régulièrement lors d'événements pluvieux ou orageux importants, privant les riverains de l'usage de l'assainissement. VYF demande donc une correction efficace et effective selon le code de la santé et de l'environnement.

4) Point sur l'avancement des dossiers en cours.

- **Point Baratage et renaturation**
Conception détaillée technique par le bureau d'études en cours. Plus de réunion d'avancement du groupe des participants pendant cette étape d'où une inquiétude, même si le projet est budgété.
Cet aménagement ne serait que pour une protection inférieure à 50 ans, en cas d'orage la zone avale serait impactée, ce point peut être évoqué lors de la réunion de juin avec le SIAHVY. Pour mémoire les événements de 2000 étaient bien supérieurs
- **Aménagement des Grands Prés** : Travaux à horizon fin 2018-2019
- **Divers : modification locale PLU zone des Grands Prés**
Le PLU récemment approuvé comportait une zone d'étude d'une zone humide dans l'environnement des Grands Prés, dans l'attente des conclusions d'une étude complémentaire du SIAHVY. Une mise à jour du PLU va maintenant être faite selon le calendrier suivant : Arrêt en Conseil Municipal de juillet prochain, puis enquête publique à la rentrée. Le périmètre de zone humide comportera à minima la zone qui est la propriété du SIAHVY, la parcelle qui comprend une petite maison près du lavoir. Deux conditions sont nécessaires pour attribuer la qualité de zone humide : le résultat d'une étude spécifique floristique d'une part, la réalisation d'un carottage pour prouver l'humidité de la terre en superficie, avec la difficulté de tenir compte des constructions anciennes autorisées (aspect juridique), des zones de remblais qui empêchent toute preuve, et des propriétaires peu enclins à permettre une étude sur leur parcelle.

Nous remercions Madame La Maire et Madame Darmon, pour leur accueil, les échanges, et leur écoute. Nous proposons de renouveler cet échange pour un bilan l'an prochain.